



Je suis en invalidité, mais CPAM ne veux pas recalculer ma pensio

Par **Alavi david**, le **16/09/2017** à **21:03**

Bonjour, j'ai besoin de votre aide.

étaient ouvrier du bâtiment, voila je suis en invalidité de année janvier 2014 .

je commence a travailler en plein tempe en Aout 2014.

la pension d'invalidité s'arrêter 6 mois de mon reprise activité en plein tempe.

En février 2017 suite un accident domestique, je suis en arrêt maladie.

Suite a la convocation de médecin conseil après six mois d'arrêt de maladie, je suis en invalidité, mais CPAM ne veux pas recalculer ma pension d'invalidité et ne prend pas en charge Mes revenus professionnels sur mes bulletins de salaire, qui entre dans l'assiette des cotisations d'assurance maladie. Mon employeur à payer les cotisations depuis 2014. 2015. 2016. 2017. et la caisse de prévence se base de calcule de Cpm

Une personne handicapé qui travaille et paye des cotisations d'assurance maladie as le droit Comme tous les autres.

CPAM REFUSE DE PRENDRE EN CHARGE MES ANNEE TRAVAILLE

Est ce que vous pourriez m'aider, comment je peux revalorise ma pension d'invalidité
Mon employeur à payer les cotisations .

l'assurance de mes meilleurs sentiments

Par **P.M.**, le **16/09/2017** à **21:19**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque cela concerne le code de la Sécurité Sociale...

Par **miyako**, le **17/09/2017** à **10:17**

Bonjour,

Dans les différents courriers, la CPAM justifie certainement sa décision en citant des références d'articles du code sécurité sociale..Des recours sont possibles ,ils sont indiqués.Attention aux délais.

Voyez un spécialiste de ces questions ,avec votre dossier complet,car il est impossible de

vous conseillé ,sans examen complet de votre cas.

Dans certaines maisons de la justice,il y a des permanences,renseignez vous à votre mairie.Précisez bien,qu'il s'agit d'une question de CPAM ce qui est différent du droit du travail.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **17/09/2017** à **10:22**

Bonjour,

Pour avoir éventuellement des avis et conseils plus avisés, je vous conseillerais d'exposer votre sujet en Droit de la santé...